

Plan d'engagement vers la réussite
2018-2022



Table des matières

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	3
ENCADREMENTS LÉGAUX.....	3
GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT	4
CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT.....	4
CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE	4
<i>Portrait de l'éducation sur le territoire de la commission scolaire</i>	4
La clientèle.....	5
Plusieurs leviers de collaboration.....	6
Les ressources humaines.....	6
Les services éducatifs	6
Les ressources informatiques	7
Les ressources financières.....	7
ORIENTATIONS, OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS	10
DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ	15
<i>Le contexte</i>	15
<i>Notre mission</i>	15
<i>Notre vision</i>	15
<i>Nos valeurs</i>	15
L'équité	15
La bienveillance	16
L'engagement	16
<i>Nos services éducatifs</i>	16
Éducation préscolaire.....	16
Enseignement primaire	16
Enseignement secondaire	16
Formation générale aux adultes.....	17
Formation professionnelle.....	17
<i>Notre engagement pour des services de qualité</i>	17
<i>Traitement des plaintes</i>	18
<i>Amélioration de la qualité des services</i>	18
SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	19
Annexe.....	20
Définitions des indicateurs inscrits au Plan d'engagement vers la réussite	20

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le plan d'engagement vers la réussite permet de:

- Partager une vision commune, des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève;
- Faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

ENCADREMENTS LÉGAUX

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

1. Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
2. Les orientations et les objectifs retenus;
3. Les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
4. Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
5. Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
6. Tout autre élément déterminé par le ministre.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Différents groupes ont collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire notamment :

- Un comité de travail composé du directeur général, la directrice générale adjointe, la directrice des services éducatifs, des directions d'école et de centre, ainsi que des agents de développement;
- Le comité consultatif de gestion;
- Le conseil des commissaires.

CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire a consulté :

- Le comité E.H.D.A.A.;
- Les conseils d'établissement (incluant les élèves membres du conseil);
- Le personnel;
- Des partenaires de la communauté.

Le comité de parents et le comité consultatif de gestion ont aussi été consultés dans le respect de leur pouvoir de recommandations inscrit à la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

Portrait de l'éducation sur le territoire de la commission scolaire

Traversant les villages qui s'étendent de Tadoussac à Baie-Trinité sur une distance de 350 kilomètres de côte, la commission scolaire a regroupé ses activités administratives à Baie-Comeau, la ville la plus peuplée de son territoire, située dans les frontières de la MRC de Manicouagan. Cependant, les municipalités de Forestville et Tadoussac accueillent un point de service, ce qui permet de desservir la population sur le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

La Commission scolaire de l'Estuaire compte :

- 20 écoles primaires, dont 14 en milieu défavorisé;
- 1 école primaire/secondaire en milieu défavorisé;
- 4 écoles secondaires, dont 3 en milieu défavorisé;
- 2 centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle répartis en 9 points de service sur le territoire;
- 1 service aux entreprises avec différents points de service.

La clientèle

En 2016-2017, la Commission scolaire accueille un total de 4 405 élèves au secteur des jeunes et 1 159 élèves au secteur des adultes. La répartition de la clientèle est la suivante :

- 482 au préscolaire;
- 2 148 au primaire;
- 1 775 au secondaire;
- 538 en formation générale des adultes;
- 621 en formation professionnelle.

Aussi, 4 497 personnes ont reçu de la formation du Services aux entreprises.

Pour l'ensemble de la clientèle, on observe que 16 % des élèves du primaire et 25,2 % des élèves du secondaire sont identifiés H.D.A.A. Aussi, en ce qui a trait au secteur de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, on remarque un nombre grandissant d'élèves ayant des besoins particuliers, et ce, depuis quelques années. Au cours des dernières années, nous observons généralement une décroissance de notre clientèle et les prévisions du ministère de l'Éducation pour les cohortes à venir nous indiquent une poursuite de cette tendance.

Dans la région de la Côte-Nord, 25,5 % des enfants qui commencent l'école sont vulnérables dans au moins un domaine de développement (EQDEM 2012). Parmi eux, 54,6 % sont vulnérables dans deux domaines ou plus. Cette proportion est significativement plus élevée que celle observée dans le reste du Québec. Plus spécifiquement, sur le territoire de la commission scolaire, il semble y avoir une plus grande proportion d'enfants vulnérables en ce qui a trait aux domaines du développement cognitif et langagier et à la maturité affective. D'ailleurs, le développement d'initiatives structurantes en agir tôt demeure une préoccupation, surtout pour nos milieux défavorisés.

Les écoles de la commission scolaire accueillent des jeunes de familles vulnérables sur plusieurs des trois facettes de la défavorisation (sociale, économique et culturelle). Cette défavorisation dure depuis plusieurs années et semble se perpétuer. Ces inégalités sociales produisent des écarts inéquitables entre les familles. Ainsi, plus les familles sont désavantagées sur les plans matériels et sociaux, plus elles le sont sur le chapitre de la santé.¹ On constate, aussi, qu'un jeune occupé dans une activité parascolaire a moins tendance à se laisser influencer par des pairs déviants. Par ailleurs, plus on parvient tôt à agir dans le parcours de vie d'un jeune, plus on influence positivement des aspects de la santé et plus on réduit les écarts liés aux inégalités sociales de la santé.² À long terme, on perçoit qu'en développant des compétences auprès des jeunes, il y a une forte chance que ces derniers persévèrent à l'école et dans d'autres sphères de leur vie. Bref, le constat que la culture des jeunes et de leurs familles ne correspondent pas à celle de l'école permet de comprendre qu'un jeune de milieu défavorisé a une double tâche : celle de réussir l'école et à l'école. Pour atténuer cet écart, il devient important de réfléchir sur cet aspect pour que l'école ne devienne pas une expérience étrangère.

¹ Programme national de santé publique, 2015-2025

² Ibid, p 40

Plusieurs leviers de collaboration

Sur l'ensemble de son territoire, la commission scolaire peut compter sur plusieurs collaborateurs et partenaires tels une instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire, des établissements collégiaux, une corporation universitaire, le centre intégré de santé et de services sociaux, les municipalités, les carrefours jeunesse-emploi, la Sûreté du Québec et plusieurs organismes communautaires pour des ententes de services afin de favoriser la santé, le bien-être et la réussite de la population du territoire. La commission scolaire entretient des liens avec les deux communautés autochtones présentes sur le territoire en offrant des services en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Aussi certains jeunes de ces communautés fréquentent nos écoles primaires ou secondaires. De plus, notre service aux entreprises prend une place importante auprès des PME et des grandes entreprises. Un regroupement pour la formation des travailleurs en entreprise (RésoNord) a aussi été créé dans le cadre d'une concertation avec les autres commissions scolaires de la Côte-Nord et il a rejoint 4 376 individus en 2016-2017.

Les ressources humaines

En 2017-2018, la commission scolaire compte 902 employés au total dont :

- 45 personnels d'encadrement;
- 55 professionnels;
- 479 enseignants;
- 239 personnels administratifs, techniciens et autres en service direct aux élèves;
- 84 ouvriers, personnels d'entretien et de service.

Le recrutement de la main-d'œuvre et la rétention des employés qui sont en début de carrière demeurent des défis considérables pour les prochaines années. Partout dans la province, une pénurie de personnel se vit dans tous les secteurs d'activités, mais plus spécifiquement en ce qui a trait aux ressources enseignantes qualifiées.

Quant à l'accompagnement et à la formation continue du personnel, la situation est plus complexe. Les difficultés de remplacement du personnel nous incitent à faire preuve d'innovation, particulièrement pour la formation du personnel qui œuvre directement auprès des élèves. Le modèle d'accompagnement et de développement professionnel devra poursuivre sa transformation et s'adapter à la réalité de nos milieux.

Les services éducatifs

Pour les prochaines années, l'équipe des services éducatifs aura le défi de planifier toutes ses activités d'accompagnement pour répondre à la fois :

- Aux besoins spécifiques qui vont émerger des réflexions faites par les équipes-écoles dans la cadre de la réalisation de leur projet éducatif;
- Aux enjeux de la commission scolaire pour contribuer à l'atteinte des objectifs et des cibles du plan d'engagement vers la réussite;
- Aux orientations ministérielles.

Tout en continuant d'appliquer les dispositifs de formation continue³ qui sont reconnus par la recherche, un processus d'évaluation des effets des activités d'accompagnement⁴ pourrait être mis en place compte tenu des nombreux besoins à répondre et des choix de priorités à établir, en collégialité et collectivement, pour le futur.

Les ressources informatiques

Des mécanismes d'organisation, de planification et de concertation entre les services informatiques et les services éducatifs pour soutenir la pédagogie sont à renforcer. En cohérence avec les besoins de l'organisation, ceux des équipes-écoles et des élèves, il est nécessaire de rehausser l'utilisation pédagogique des outils liés aux technologies de l'informatique dans les activités d'enseignement pour favoriser l'éveil et la stimulation. Plusieurs dossiers pédagogiques sont supportés, notamment la mise en place des outils d'aide nécessaire à la réussite de certains élèves.

Toutefois, une réflexion et une concertation pour augmenter l'alliance entre les services informatiques et la pédagogie, afin que tous puissent vivre pleinement l'ère du numérique dans le but de répondre aux besoins et aux exigences du 21^e siècle, demeurent un défi.

Les ressources financières

Considérant le développement du plein potentiel, le comité de répartition des ressources devra tenir compte, avec bienveillance, des enjeux dans l'élaboration budgétaire tout en s'engageant à répartir les allocations des ressources de façon équitable.

Besoins des écoles et des centres

Dans le cadre des consultations, certains besoins ont été soulevés.

Environnement pédagogique :

- Consolider la formation, le perfectionnement et le développement professionnel selon les besoins et priorités (valeurs, croyances et attitudes qui sous-tendent les interventions, principes pédagogiques des interventions, approches, pratiques et méthodes pédagogiques, toutes les périodes de transitions, etc.);
- Rehausser les conditions organisationnelles (ex. : temps de concertation, organisation scolaire, stabilité du personnel, etc.).

Environnement social :

- Recruter du personnel, mettre en place des mesures de rétention;
- Soutenir les parents dans l'accompagnement, développer des relations et favoriser leur implication à la vie scolaire;
- Consolider le support et soutien par des professionnels (climat scolaire, règles, normes, politiques et organisation scolaire).

³ N. Gaudreau 2015

⁴ Brinkerhoff, 2015

Environnement physique :

- Créer des conditions favorables à l'aménagement des lieux et de l'espace (ex. : classe flexible, aménagement cours d'école, services de garde, etc.).

Services aux jeunes :

- Optimiser le temps de support et soutien par les intervenants;
- Consolider le soutien social (ex. : habiletés sociales, gestion de conflits, gestion du stress, etc.);
- Rehausser le niveau des services préventifs (ex. : maximiser le service d'orthopédagogie, travailler en agir tôt, concertation de partenaires dans l'intérêt supérieur des élèves, etc.).

Principaux enjeux de la réussite éducative sur le territoire

Au cours du processus de réflexions et de consultations ayant permis de définir les besoins, priorités et préoccupations des différents secteurs d'activités, nous avons pu dégager des enjeux qui deviendront les assises de notre Plan d'engagement vers la réussite et qui devront être pris en compte dans les projets éducatifs des établissements.

ENJEU 1 : ENGAGEMENT ET PERSÉVÉRANCE

- Recruter du personnel (pénurie de main-d'œuvre);
- Développement professionnel;
- Valoriser la présence au travail du personnel;
- Susciter l'engagement des élèves et du personnel dans la réussite;
- Poursuivre le travail de collaboration avec les parents et la communauté notamment en milieu défavorisé.

ENJEU 2 : DIPLOMATION ET QUALIFICATION

- Développer une vision partagée à tous les paliers (FGJ / FGA / FP / Services aux entreprises) des objectifs et des cibles à atteindre pour augmenter la diplomation et la qualification;
- Mettre en place des approches collaboratives pour identifier le choix des meilleures pratiques.

ENJEU 3 : CONTINUUM DE SERVICES

- Harmoniser et planifier toutes les périodes de transitions, notamment en milieu défavorisé (petite enfance – CPE au préscolaire / préscolaire au primaire / entre les cycles du primaire et du secondaire / primaire au secondaire / FGJ à la FGA – FP).

Caractéristiques du milieu

Dans notre commission scolaire, nous privilégions un type de gestion de proximité où l'ensemble des gestionnaires peuvent intervenir pour améliorer nos façons de faire afin de faire connaître les besoins qui émergent dans les différents milieux.

Depuis quelque temps, les directions d'écoles et de centres travaillent à instaurer des approches collaboratives pour faciliter le développement professionnel. D'ailleurs, depuis 2016, un accompagnement est offert par une ressource externe où les directions participent à des communautés de pratiques (COP) pour améliorer leurs pratiques et les soutenir dans la mise en place de communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) dans leurs établissements. Dans ce contexte, le soutien et l'accompagnement pour l'élaboration des projets éducatifs des écoles seront offerts selon le même processus en 2018-2019. Les directions sont parties prenantes de ce projet puisqu'il favorise un partage d'expertise et de pratiques efficaces entre collègues.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS

Note : les objectifs et indicateurs en vert sont déterminés par le ministre

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022 COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE, LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION		PLAN STRATÉGIQUE DU MEES
Objectif	Indicateur / cible	Objectif
1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans à 80 %, d'ici 2022. <u>Situation actuelle</u> 68,5 % (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans Cible : 80 %	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.
1.1 Diminuer l'écart de réussite entre les garçons et les filles à 11,6 %, d'ici 2022. <i>Note : La cible est annualisée jusqu'en 2030</i> <u>Situation actuelle</u> Écart de 13,9 % (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans Cible : 11,6 %	Réduire l'écart de réussite entre les garçons et les filles à 6,1 % pour l'ensemble des réseaux, d'ici 2022.
1.2 Diminuer à 31 % l'écart de réussite entre les élèves H.D.A.A. et les élèves ordinaires de la CS, d'ici 2022. <i>Note : La cible est annualisée jusqu'en 2030</i> <u>Situation actuelle</u> Écart de 37,2 % (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans Cible : 31 %	Diminuer l'écart de réussite à 25,3 % entre les E.H.D.A.A. et les élèves ordinaires pour le réseau public seulement, d'ici 2022.
1.3 Éliminer l'écart de réussite entre les écoles défavorisées de la CS et le réseau public du Québec, d'ici 2022. <u>Situation actuelle</u> Écart de 4,3 % avec le réseau public du Québec (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans Cible : Aucun écart	Pour les écoles défavorisées, atteindre un écart de 6,5 % pour le réseau public seulement, d'ici 2022.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022 COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE, LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION		PLAN STRATÉGIQUE DU MEES
Objectif	Indicateur / cible	Objectif
<p><i>Note : Étant donné le très faible volume d'élèves issus de l'immigration (1^{re} génération) sur le territoire de la commission scolaire et afin de ne pas porter préjudice aux élèves et aux familles concernés, nous avons choisi de ne pas inscrire d'objectif lié à leurs écarts de réussite avec d'autres groupes d'élèves.</i></p>		Atteindre un écart de 3 points entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves, d'ici 2022.
<p>1.4 Diminuer à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, d'ici 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> 12,5 % (cohorte 2016-2017)</p>	<p>La part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)</p> <p>Cible : 10 %</p>	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public, d'ici 2022.
<p>1.5 Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture en 4^e année du primaire à 88 %, d'ici 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> Taux de réussite 84,5 % (juin 2017) Moyenne des résultats 71,9 %</p>	<p>Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire</p> <p>Cible : 88 %</p>	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.
<p>1.6 Augmenter à 78 % la proportion des sortants avec diplôme en 5^e secondaire, d'ici 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> 71,7 % en 2015-2016</p>	<p>Proportion des élèves sortants avec un diplôme en 5^e secondaire</p> <p>Cible : 78 %</p>	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.
<p>1.7 Diminuer à 11 % la proportion des élèves sortant sans diplôme ni qualification, d'ici 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> 18,8 % en 2015-2016</p>	<p>Proportion des élèves qui cessent l'école sans diplôme ni qualification</p> <p>Cible : 11 %</p>	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022 COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE, LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION		PLAN STRATÉGIQUE DU MEES
Objectif	Indicateur / cible	Objectif
<p>1.8 Diminuer à 8,2 % l'écart de réussite en mathématique lors de la transition du primaire vers le secondaire, d'ici 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> Écart moyen de 16,4 % sur 4 ans en mathématique</p>	<p>Écart de réussite par cohorte en mathématique lors de la transition</p> <p>Cible : 8,2 %</p>	<p>Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.</p>
<p>1.9 Diminuer à 4,1 % l'écart de réussite en français lors de la transition du primaire vers le secondaire, d'ici 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> Écart moyen de 8,2 % sur 4 ans en français</p>	<p>Écart de réussite par cohorte en français lors de la transition</p> <p>Cible : 4,1 %</p>	<p>Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.</p>
<p>1.10 Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture en 4^e année du primaire à 82 %, d'ici juin 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> Taux de réussite 81,4 % (juin 2017) Moyenne des résultats 71,9 %</p>	<p>Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture de la 4^e année du primaire</p> <p>Cible : 82 %</p>	<p>Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.</p>
<p>1.11 Augmenter à 86 % la diplomation totale moyenne en formation professionnelle, d'ici 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> : 82,3 % (Taux moyen sur 5 ans)</p>	<p>Diplomation totale en formation professionnelle</p> <p>Cible : 86 %</p>	<p>Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.</p>
<p>1.12 Augmenter de 12 % les taux de réussite et de persévérance des élèves en formation générale des adultes, d'ici 2022.</p> <p><u>Situation actuelle</u> : 57,6 % (général 2016-2017) 52,4 % (1^{er} cycle) 64,8 % (2^e cycle)</p>	<p>Taux annuel de réussite et de persévérance en formation générale des adultes</p> <p>Cible : 69,6 % (Général) 64,4 % (1^e cycle) 76,8 % (2^e cycle)</p>	<p>Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.</p>

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022 COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL		PLAN STRATÉGIQUE DU MEES
Objectif	Indicateur / cible	Objectif
2. S'assurer que l'ensemble des dispositifs de formation continue reconnus par la recherche soit offert au personnel.	Types et variétés des activités d'accompagnement : formation, soutien professionnel, soutien par les pairs, veille stratégique, etc., offertes, d'ici 2022 Cible : Objectif de processus : valider avec les différents services puisque ne nécessite pas de cible chiffrée	Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives.
2.1 Dans le cadre des activités de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises, contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie et en numératie de la population adulte du territoire de la commission scolaire. <u>Situation actuelle</u> : À développer	Nombre d'actions inscrites et réalisées aux projets éducatifs du secteur des adultes en 2022 Cible : Objectif de moyen : valider avec les différents projets éducatifs puisque ne nécessite pas de cible chiffrée	Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes.
2.2 Développer des initiatives structurantes pour l'harmonisation de toutes les périodes de transitions vécues par les élèves de l'entrée au préscolaire jusqu'à la fin de leur parcours, plus particulièrement en milieu défavorisé.	Initiatives développées, d'ici 2022 Cible : Une initiative par période de transition	Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif.
2.3 Rehausser l'application des principes d'interventions efficaces et les pratiques d'enseignement applicables auprès des élèves provenant de milieux défavorisés et qui sont reconnus par la recherche.	Types et variétés des activités d'accompagnement : formation, soutien professionnel, soutien par les pairs, etc. offertes, d'ici 2022 Cible : Toutes les écoles	Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022 COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL		PLAN STRATÉGIQUE DU MEES
Objectif	Indicateur / cible	Objectif
2.4 Assurer une promotion concertée pour valoriser la formation professionnelle auprès des gestionnaires, du personnel, des parents, des élèves et dans la communauté.	Développement de stratégies de promotion à l'intérieur de la commission scolaire <u>Cible</u> : Liste des stratégies	Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent.
PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022 COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE ORIENTATION 3 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE		PLAN STRATÉGIQUE DU MEES
Objectif	Indicateur / cible	Objectif
3. D'ici 2022, faire en sorte que 58 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. <u>Situation actuelle</u> 14,7 % (2018)	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier (proportion des bâtiments qui obtiennent une cote A ou B) Cible : 58 %	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.
3.1 Augmenter à 100 % la proportion des écoles primaires qui font bouger les élèves 60 minutes par jour, d'ici 2022. <u>Situation actuelle</u> 23,8 % des écoles atteignent la cible de 60 minutes par jour	Proportion des écoles primaires qui atteignent la cible de 60 minutes par jour Cible : 100 %	Faire la pratique régulière d'activités physiques de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population.
3.2 Contribuer à rehausser et maintenir les actions pédagogiques liées à la mission de socialisation des écoles qui favorisent le sentiment d'appartenance, l'écoute, la communication, le respect des diversités et des relations personnelles et sociales enrichissantes.	Les actions inscrites aux projets éducatifs des établissements Cible : Toutes les écoles	Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et l'intimidation.
3.3 Collaborer et se concerter avec les partenaires de la communauté en lien avec notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) : notre mission, notre vision et nos valeurs.	Liste des collaborateurs en lien avec le PEVR Cible : Objectif de processus : valider avec les différents services puisque ne nécessite pas de cible chiffrée	Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent.

DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ

Le contexte

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute commission scolaire doit informer la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et elle doit rendre compte de leur qualité.

La Déclaration de services aux citoyens permet de rendre publics nos objectifs relatifs aux services que nous offrons et quant à la qualité de ceux-ci.

Notre mission

La Commission scolaire de l'Estuaire a pour mission :

- d'organiser des services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité;
- de veiller à la réussite des élèves ;
- de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région.

Notre vision

La commission scolaire est une référence dans l'application d'interventions pédagogiques efficaces liées avec les besoins et les réalités de ses milieux. Les actions de tous les intervenants sont guidées par une vision commune ancrée dans une culture collaborative où chacun agit de façon cohérente.

**« UNE CULTURE COLLABORATIVE POUR
DÉVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL! »**

Nos valeurs

La Commission scolaire de l'Estuaire adhère aux valeurs suivantes, lesquelles sont exprimées dans son Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 :

L'équité

L'équité correspond à un principe de considération juste, inclusif et respectueux. C'est atteindre un équilibre, une « juste mesure », permettant de rendre acceptable une forme d'inégalité pour répondre aux besoins en fonction des réalités des individus et des milieux.

La bienveillance

La bienveillance, c'est être attentif au besoin de l'autre, vouloir son bien-être et lui démontrer. Cette bienveillance doit être appliquée avec rigueur à tous les individus, avec des exigences et de la générosité, tout en faisant preuve de soutien.

L'engagement

L'engagement, c'est une adhésion, un leadership partagé, un accord affectif. C'est un mouvement collectif qui contribue au développement de la culture collaborative et qui s'inscrit au cœur du développement de tous. S'engager, c'est démontrer une motivation à faire avancer les choses. C'est, aussi, vouloir et accepter que les choses changent.

Nos services éducatifs

La Commission scolaire de l'Estuaire offre des services éducatifs qui s'adressent aux jeunes dans ses vingt (20) écoles primaires, son école primaire et secondaire et ses quatre écoles secondaires. Elle dispose également de deux centres de formation générale aux adultes et de deux centres de formation professionnelle.

Éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout et le préscolaire 4 ans sont offerts selon différentes modalités dans certaines écoles ciblées.

Le préscolaire 5 ans est offert à temps plein dans toutes les écoles primaires du territoire.

Enseignement primaire

L'enseignement primaire est offert à tous les élèves de la Commission scolaire de l'Estuaire conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

À l'enseignement primaire régulier s'ajoutent :

- des programmes d'enrichissement offerts dans certaines écoles (à l'initiative des conseils d'établissement);
- des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (E.H.D.A.A.) offerts conformément à la *Politique relative à l'organisation des services aux E.H.D.A.A.* et selon l'évaluation des besoins et des capacités des élèves;
- des services éducatifs complémentaires.

La commission scolaire compte 17 services de garde.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est offert à tous les élèves de la Commission scolaire de l'Estuaire conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

À l'enseignement secondaire régulier s'ajoutent :

- des programmes d'enrichissement offerts dans certaines écoles (à l'initiative des conseils d'établissement);
- des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (E.H.D.A.A.) offerts conformément à la *Politique relative à l'organisation des services aux E.H.D.A.A.* et selon l'évaluation des besoins et des capacités des élèves :
- des services d'enseignement au centre de réadaptation du Centre jeunesse Côte-Nord (Pavillon Richelieu);
- des services éducatifs complémentaires.

Formation générale aux adultes

La formation générale aux adultes est offerte aux personnes désirant poursuivre leurs études secondaires.

La formation générale aux adultes offre :

- des services d'enseignement conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et à l'acquisition de préalables pour l'entrée en formation professionnelle;
- des services d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA);
- des tests d'équivalence de niveau de scolarité;
- des tests d'aptitudes générales (TDG);
- des services pour la reconnaissance des acquis et des compétences ;
- des services complémentaires en orthopédagogie, service social et orientation.

Formation professionnelle

La formation professionnelle offre :

- des services de formation conduisant à l'attestation d'études professionnelles (AEP), au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- des services aux entreprises;
- des services d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA);
- des services pour la reconnaissance des acquis et des compétences;
- des services de support aux programmes d'aide financière;
- des services complémentaires en orthopédagogie, en service social et en orientation.

Notre engagement pour des services de qualité

Rendre accessibles nos services : nous nous assurons que tous les élèves jeunes et adultes de notre territoire aient accès à nos services et que notre offre de services éducatifs soit diversifiée, équitable et adaptée aux besoins et aux capacités de nos clientèles, et ce, dans le contexte de la baisse démographique, de l'étendue de notre territoire et des ressources disponibles.

Soutenir et accompagner nos établissements : nous veillons à soutenir la réalisation des projets éducatifs de chacun de nos établissements.

Miser sur le développement d'une culture de compétence et sur la contribution de notre personnel : nous nous employons à développer la réalisation professionnelle du personnel de notre organisation en soutenant le développement des compétences, l'accompagnement et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Gérer nos ressources avec équité, bienveillance, efficacité et transparence.

Promouvoir de saines habitudes de vie auprès de nos élèves et notre personnel.

Assurer des services prompts et courtois à la clientèle : nous nous engageons à accueillir notre clientèle avec respect et courtoisie et à traiter toute demande dans un délai raisonnable avec équité, impartialité et transparence tout en respectant le caractère confidentiel de la démarche.

Agir en partenariat avec la communauté : nous voulons demeurer un partenaire actif et incontournable en éducation en incitant les acteurs locaux et régionaux à contribuer avec nous à l'accomplissement de notre mission.

Traitement des plaintes

Si vous avez une insatisfaction à faire connaître ou une plainte à formuler en regard d'un service que votre enfant ou vous-même avez reçu ou auriez dû, selon vous, recevoir, nous vous invitons à contacter Mme Chantal Giguère, responsable des plaintes pour la commission scolaire :

- Téléphone : 418 589-0806 poste 4826
- Courriel : chantal.giguere@csestuaire.qc.ca

Amélioration de la qualité des services

Si vous désirez formuler un commentaire pour améliorer la qualité de nos services, vous pouvez communiquer avec nous en vous adressant au :

Commission scolaire de l'Estuaire

Centre administratif

620 rue Jalbert

Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8

Téléphone : 418 589-0806

Télécopieur : 418 589-2711

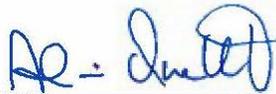
Heures d'ouverture

Lundi au vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE


PRÉNOM et NOM
Présidente
Commission scolaire de l'Estuaire


PRÉNOM et NOM
Directeur général
Commission scolaire de l'Estuaire


Date

Seuls la présidente ou le président ainsi que la directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire sont imputables du plan d'engagement vers la réussite. Par conséquent, ils doivent le cosigner.

Annexe

Définitions des indicateurs inscrits au Plan d'engagement vers la réussite

Cible annualisée

Une cible annualisée est une cible intermédiaire ou un résultat attendu en fonction de la progression vers la cible visée en 2030. Elle sera utilisée dans le processus pour l'évaluation d'un objectif.

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

Le taux de qualification et de diplomation avant l'âge de 20 ans est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire soit à la formation générale des jeunes, soit à l'éducation des adultes, soit en formation professionnelle dans la même commission scolaire ou ailleurs dans le réseau scolaire québécois. Le diplôme ou la qualification est attribué à la commission scolaire d'entrée au secondaire, tout comme la non-qualification-diplomation.

Proportion des élèves sortants avec un diplôme en 5^e secondaire

Parmi les élèves qui sont inscrits en 5^e secondaire, au 30 septembre, proportion de ceux qui obtiennent un diplôme durant l'année.

Proportion des élèves qui cessent l'école sans diplôme ni qualification

Parmi l'ensemble des élèves inscrits au 30 septembre, proportion de ceux qui sont des sortants sans diplôme ni qualification. Un élève, inscrit au 30 septembre, est un sortant sans diplôme ni qualification, s'il répond à tous les critères suivants :

- a) il n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, un diplôme (DES, DEP, ASP);
- b) il n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, une qualification (CFER, CFMS, CFPT);
- c) il n'est pas réinscrit, nulle part au Québec, à la fin de l'année suivante (bilan 4), en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle ni au collégial.

IMSE

L'indice de milieu socio-économique (IMSE) est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les 2/3 du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le 1/3 du poids de l'indice).

E.H.D.A.A. (Élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation)

Groupe d'élèves selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire (définition retenue en ce qui a trait à la sanction pour le taux de diplomation et de qualification après 7 ans).

Note : Une définition différente des E.H.D.A.A. existe aussi pour le secteur de l'adaptation scolaire (codification des élèves H.D.A.A.).

Proportion des élèves de 13 ans ou plus au moment de leur entrée au secondaire

Parmi les élèves qui sont inscrits une première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre, proportion de ceux qui ont 13 ans ou plus.

Écart de réussite par cohorte en mathématique lors de la transition

Pour l'ensemble des élèves de 6^e année d'une année scolaire (cohorte), écart entre le taux de réussite en 6^e année du primaire et le taux de réussite à la fin de la 1^{re} année du secondaire en mathématique.

Écart de réussite par cohorte en français lors de la transition

Pour l'ensemble des élèves de 6^e année d'une année scolaire (cohorte), écart entre le taux de réussite en 6^e année du primaire et le taux de réussite à la fin de la 1^{re} année du secondaire en français.

Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire

Parmi l'ensemble des élèves qui se présentent à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire, à la fin de chaque année, proportion de ceux qui réussissent.

Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture de la 4^e année du primaire

Parmi l'ensemble des élèves qui se présentent à l'épreuve ministérielle de lecture de la 4^e année du primaire, à la fin de chaque année, proportion de ceux qui réussissent.

Diplomation totale en formation professionnelle

Parmi les élèves inscrits pour une première fois, dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, proportion de ceux qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle, peu importe le programme.

- Les diplômes de formation professionnelle sont les suivants : DEP, ASP, AEP.
- La durée de 3 années est établie de la façon suivante. Par exemple, la diplomation des nouveaux inscrits de 1998-1999 correspond aux diplômes qui sont obtenus en 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.
- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes).
- Le calcul de cet indicateur national prend en considération l'historique des programmes offerts chaque année (correspondance entre les programmes).

Taux annuel de réussite et de persévérance en formation générale des adultes

En formation générale des adultes, le concept de réussite dépasse celui de la seule diplomation /qualification. Pour définir la réussite, certains éléments sont retenus :

- ✓ L'objectif de formation de l'adulte;
- ✓ Les services d'enseignement qui lui permettent d'atteindre cet objectif;
- ✓ La raison de départ qui justifie l'interruption de sa formation.

Un adulte peut quitter sa formation sans obtenir un diplôme ou une qualification parce qu'il a atteint son objectif de formation.

Pour définir la persévérance, certains éléments sont aussi retenus :

- ✓ La fréquentation étant non obligatoire et le fait de poursuivre sa formation l'année suivante doivent être considérés;
- ✓ La sanction se fait par cours tout au long de la formation et non par niveau;
- ✓ L'inscription se fait en continu durant l'année ce qui fait en sorte qu'un adulte qui s'inscrit en avril ou en mai n'aura probablement pas le temps de compléter son projet de formation avant la fin de l'année scolaire.

Il apparaît donc judicieux de suivre la clientèle en jumelant la persévérance et la réussite scolaire.

Indice d'état des bâtiments du parc immobilier

Proportion des bâtiments de l'ensemble de la commission scolaire dans un état satisfaisant (qui obtiennent une cote A ou B).

Types et variétés des activités d'accompagnement

Cet indicateur fait référence aux dispositifs efficaces d'accompagnement en formation continue (N. Gaudreau, Université Laval).

Dispositifs de formation et d'assistance professionnelle

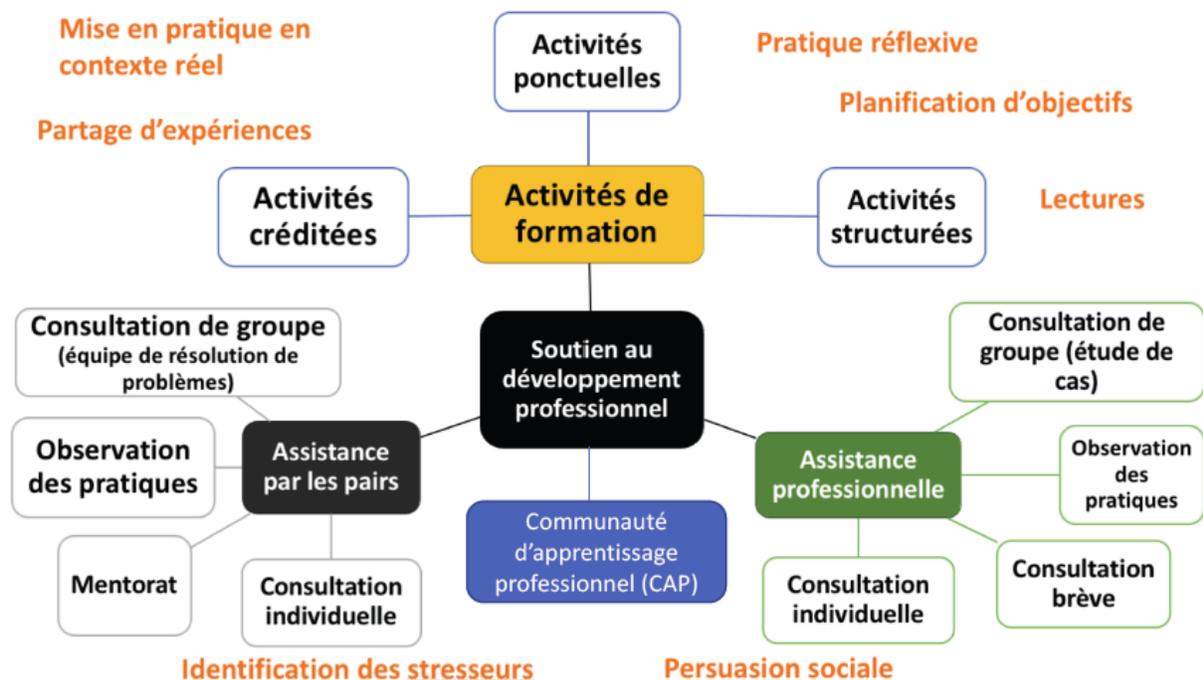


Figure tirée de Gaudreau, N. & Nadeau, M.F. (2015)., p. 37.